

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

COMMUNE

DE

HELFRANTZKIRCH



COMMUNE DE HELFRANTZKIRCH

ARRETE N° 2024/19 du 22 avril 2024 Modifiant la circulation sur une partie de la Rue Basse Le dimanche 19 mai 2024 (Fête des Voisins)

Le Maire de la Commune de Helfrantzkirch,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que **la fête des voisins de la Rue Basse** aura lieu le **dimanche 19 mai prochain** (toute la journée) et qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1- Une partie de la rue Basse (se cf. plan joint au présent arrêté) sera barrée à la circulation le dimanche 19 mai prochain toute la journée, à l'exception des riverains des voies concernées et des personnes autorisées.

Article 2- Pendant cette période, une déviation sera mise en place (se cf. plan joint au présent arrêté)

Article 3- Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera notifiée à :

- ✚ M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- ✚ M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sierentz,
- ✚ Les riverains concernés

Pour extrait certifié conforme
Fait à HELFRANTZKIRCH, le 22 avril 2024

Le Maire,
Yves TSCHAMBER





Accusé de réception en préfecture
068-216801324-20240422-A202419-AI
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024